CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2008

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Dossier technique : sécurité incendie et détection d’intrusion

Session 2008 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Protection incendie et détection d’intrusion de l’atelier de maintenance (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 3-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Protection incendie et détection d'intrusion de l'atelier de maintenance

Le dossier comprend le plan général du site et le plan de l'atelier de maintenance, où figurent notamment des machines, une armoire électrique et un stockage de cuivre. Les extraits du Code du travail et des règles APSAD R4 et R81 fournissent les références pour étudier la prévention incendie, l'implantation des extincteurs et la protection contre l'intrusion.

Question 1. À l'aide des plans et des dispositions réglementaires fournies, repérer les risques et les zones utiles à l'étude de la sécurité incendie. Déterminer les principes de dotation et d'implantation des extincteurs en distinguant protection générale, protection complémentaire et exigences propres aux activités particulières.

Le plan identifie l'atelier de maintenance, ses machines, une armoire électrique, un chauffage et un stockage de cuivre. L'atelier relève d'une activité industrielle. Déterminer les zones de base par niveau, activité, classe de feu prédominante et communication, puis appliquer une unité de base par 200 m², ou l'option admise d'une unité de 6 L ou 6 kg par 150 m². La surface n'étant pas cotée, le nombre total ne peut pas être chiffré. Traiter les dangers localisés par un extincteur adapté à moins de 5 m. Répartir les appareils pour que tout point soit à 15 m au plus d'un extincteur, visible et accessible. Les dotations pour stockage inflammable, peinture ou stockage en hauteur ne s'appliquent que si ces activités ou conditions existent.

Repérage des risques incendie

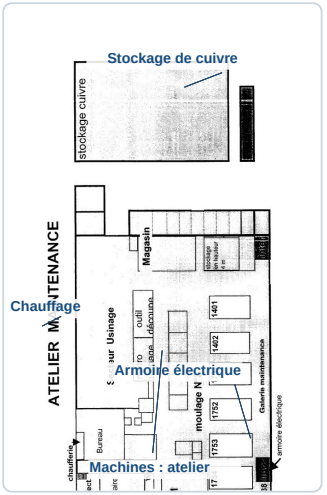

✓ RÉPONSE À RETENIR

Protection générale industrielle : 1 unité de base par 200 m², ou 1 unité de 6 L ou 6 kg par 150 m². Dangers localisés : extincteur adapté à moins de 5 m. Nombre à établir selon les surfaces.

Question 2. À partir des plans du site et de l'atelier, des abréviations et des extraits APSAD R81, proposer les principes d'une installation de détection d'intrusion adaptée aux accès et aux zones sensibles. Prendre en compte les types de surveillance, les matériels, l'alimentation, les alarmes et les conditions de réalisation de l'installation.

Le stockage de cuivre constitue la zone de valeur à surveiller en priorité. Prévoir une détection précoce d'approche (SA1 ou SA2 selon le périmètre), la surveillance des accès selon leur nature (SP1 à SP4) et une détection de mouvement dans chaque secteur sensible. Pour les mouvements, choisir SM2 sur la zone de valeur,

FormaV - document d'entraînement non officiel

SM1 sur un passage obligé, SM3 si passage obligé et valeur se confondent, ou SM4 si l'approche des valeurs est également surveillée. Adapter les détecteurs au site : DCO aux ouvrants, détecteurs de mouvement et, si nécessaire, DS/DC aux parois et BI en périphérie. Prévoir CA, alimentation dédiée 230 V secourue par batteries, sirène intérieure et, selon l'analyse du risque, SI, AL et TT. Choisir du matériel certifié, autosurveiller les liaisons et respecter les notices, les règles électriques et le chemin de dernière issue de moins de 60 s.

Principes de détection intrusion

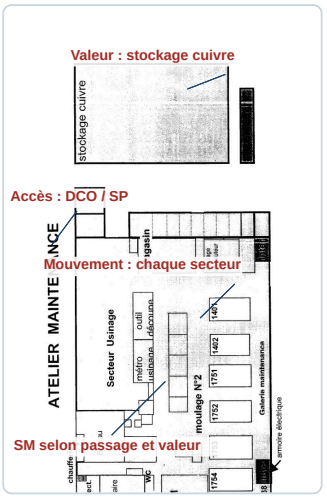

✓ RÉPONSE À RETENIR

Protéger les accès et les secteurs sensibles par détection adaptée, avec surveillance renforcée du stockage de cuivre, centrale sécurisée, alimentation secourue et alarme intérieure.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2008)

Bilan de l'épreuve : Le dossier ATELIER MAINTENANCE rassemble le plan du site, celui de l'atelier, des extraits du Code du travail et les règles APSAD R4 et R81. Aucune session, durée, coefficient ni répartition des points n'est indiquée dans les pages fournies. L'étude porte sur la prévention des risques, la protection incendie par extincteurs et la conception d'une détection d'intrusion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La dotation APSAD R4 se détermine niveau par niveau selon l'activité, la surface, la classe de feu prédominante et la communication des zones.
- Dans une zone de base, la distance à parcourir pour atteindre un extincteur ne doit pas dépasser 15 m.
- Un danger localisé doit être protégé par un extincteur adapté situé à moins de 5 m, sans que l'incendie puisse en empêcher l'accès.
- La détection APSAD R81 combine normalement, dans chaque secteur sensible, deux types de surveillance parmi approche, pénétration et mouvement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer protection générale, protection complémentaire et protection des activités particulières avant de définir la dotation en extincteurs.
- Vérifier les surfaces, les activités, les classes de feu et les communications entre zones avant d'appliquer les règles R4.
- Sur les plans, identifier les accès, les zones sensibles, les lieux de passage obligé et les zones de valeur à surveiller.
- Justifier les choix intrusion à partir des exigences R81 sur l'alimentation, l'autosurveillance, la pose et les dispositifs d'alarme.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer la dotation générale d'extincteurs d'une zone ?

Délimitez les zones de base selon l'activité, la classe de feu prédominante et la communication des espaces. Choisissez l'unité de base adaptée, appliquez la dotation par tranche de surface, puis vérifiez les minima et protections complémentaires applicables.

Q : Comment choisir les surveillances d'une installation de détection intrusion ?

La règle distingue la surveillance de l'approche, des pénétrations et des mouvements. Pour chaque secteur sensible, elle prévoit normalement une combinaison de deux types. L'extrait prévoit une exception pour les habitations de moins de 800 m².

Q : Le dossier indique-t-il un barème ou une durée d'épreuve ?

Non. Les pages fournies présentent des plans et des documents techniques de référence, mais aucun barème ni aucune durée officielle. Les points attribués et le temps disponible ne peuvent donc pas être établis à partir de ce dossier.

Q : Quelles règles de réalisation faut-il retenir pour l'installation intrusion ?

Les matériels doivent être posés conformément aux notices et les raccordements respecter les règles applicables. Les boîtiers et liaisons doivent être autosurveillés lorsque prévu, et l'alimentation doit assurer le fonctionnement requis en cas de coupure.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.